



Commission scolaire
DES PHARES

2015-2016

Rapport annuel



Table des matières

Message du président.....	1
Message de la directrice générale.....	1
Conseil des commissaires	2
Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie	2
Profil de la Commission scolaire des Phares	2
La clientèle 2015-2016.....	3
Le personnel.....	4
Planification stratégique de la Commission scolaire et Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	7
Services éducatifs	7
Programme d'éducation intermédiaire	7
Sport-études	7
Concentration artistique ou sportive	8
Concentration en anglais.....	8
Anglais enrichi.....	8
Groupe d'exploration professionnelle.....	8
Scolarisation à domicile.....	8
Mesures de francisation	8
Services aux EHDAA	8
Augmentation de la diplomation et de la qualification et amélioration de la persévérance	9
Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2015-2016.....	10
Ressources financières	13
État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016.....	13
Ressources informationnelles	14
Infrastructures et équipements.....	14
Ressources numériques, didactiques et littéraires	14
Formation et accompagnement.....	15
Communication aux parents	15
Ressources matérielles	16
Transport scolaire.....	16

Immeubles et équipements	16
Rapport sur l'intimidation et la violence	20
Gestion des plaintes.....	20
Rapport de la protectrice de l'élève.....	22
Introduction	22
Rôle du protecteur de l'élève.....	22
Distinctions ou définitions.....	23
Une vue d'ensemble des plaintes	23
Quelques observations	24
Conclusion	24

Message du président



L'année 2015-2016, deuxième année du mandat du conseil des commissaires élu en novembre 2014, a été particulièrement fertile en défis de toutes sortes. Politiquement, votre conseil des commissaires a travaillé dans un climat d'incertitude quant à sa survie. On se souvient que l'on parlait de fusion de commissions scolaires, d'abolition d'élections scolaires et de transformation profonde de la composition de ce qui serait devenu un conseil d'administration. Fort heureusement, le nouveau ministre a écouté la population et a décidé de travailler à la réussite des jeunes plutôt qu'aux changements de structures.

Parlant de réussite, il faut saluer les résultats que nos jeunes ont obtenus aux examens ministériels de juin 2016. Leurs résultats se sont améliorés dans presque toutes les matières. Bravo à nos jeunes et à leurs parents, qui les ont supportés. Bravo également à tout le personnel de la Commission scolaire : celui qui travaille au centre administratif, mais aussi tout le personnel enseignant, professionnel et de soutien. Tous ont mis l'épaulé à la roue et ont travaillé d'arrache-pied, malgré les effets des compressions, malgré les changements inhérents au retour à l'équilibre budgétaire : merci et félicitations! Vous pouvez être fiers du travail accompli!

Concernant de retour à l'équilibre budgétaire, c'est maintenant chose faite! Ce fut un tour de force de l'atteindre un an plus tôt que prévu et de dégager le léger surplus qui nous a permis de réduire de façon appréciable le déficit accumulé. Nous pouvons donc respirer un peu mieux et ne pas être obligés de recourir à d'autres compressions pour rembourser ce déficit accumulé. Bien entendu, nous continuerons d'agir prudemment, en administrateurs responsables. À cet effet, je remercie l'ensemble des membres du conseil des commissaires pour le sérieux de leur engagement à titre d'administrateurs, leur travail acharné et leur support dans l'ensemble des décisions prises en 2015-2016. Aux citoyens du territoire de notre commission scolaire, sachez qu'il n'y a pas d'augmentation du taux de taxation scolaire dans un avenir rapproché, ce qui représente pour vous une excellente nouvelle.

Enfin, c'est avec fierté que nous déposons le *Rapport annuel 2015-2016*, qui illustre tout le chemin parcouru par notre organisation dans les derniers mois. Soyez assurés que nous continuerons notre travail pour améliorer la réussite éducative et pour la juste répartition des ressources. En considérant que notre gouvernement semble maintenant affirmer que l'éducation est une priorité, comme il se doit, nous sommes confiants en l'avenir.



Gaston Rioux
Président

Message de la directrice générale

Nous avons vécu toute une année 2015-2016! Elle fut remplie de fragilité, de préoccupations, mais surtout imprégnée de l'engagement de tout le personnel de la Commission scolaire. Réussir à atteindre l'équilibre budgétaire était un défi de taille, mais, grâce à la volonté de tous, nous l'avons finalement atteint. Puisque notre situation financière demeure très fragile, nous continuons à travailler très fort pour développer une saine gestion. Ces pratiques de gestion probantes et ces processus efficaces auront des répercussions positives dans les années futures.



De plus, nos taux de réussite sont au-delà de nos espoirs. Le professionnalisme et la participation étaient au rendez-vous de la part des enseignantes et des enseignants, de même que chez notre personnel professionnel et de soutien. Je peux vous assurer de ma gratitude envers chacune et chacun d'entre vous.

Comme le proverbe le dit si bien, « seuls nous allons plus vite, mais ensemble nous allons plus loin »! Nous en avons eu une belle démonstration au cours de la dernière année! Voici, avec la plus grande fierté, notre *Rapport annuel 2015-2016*. Je nous souhaite une très bonne continuité et de continuer de croire que l'éducation est la priorité des priorités dans notre société. Chaque petit et grand pas que nous accomplissons tous les jours est la preuve que nous croyons en la capacité de notre organisation de répondre aux défis de l'éducation publique actuelle. Nous pouvons tous en être très fiers.



Madeleine Dugas
Directrice générale

Conseil des commissaires

Depuis les élections du 2 novembre 2014, le conseil compte 9 commissaires auxquels s'ajoutent 3 commissaires parents. Le conseil est présidé par M. Gaston Rioux, président élu.

Le conseil des commissaires a tenu 20 séances au cours de l'année 2015-2016, soit 11 séances ordinaires, 8 ajournements et 1 séance extraordinaire. Les commissaires ont également tenu 28 comités pléniers.

Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2015-2016, aucune plainte n'a été soumise.

Les activités du conseil des commissaires sont régies par la *Loi sur l'instruction publique*. De plus, tous les commissaires doivent respecter un code d'éthique et de déontologie. Il est possible de le consulter sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares¹.



Gaston Rioux, président



Daniel Arseneault
Circonscription 2



Raynald Caissy
Circonscription 4



Marie-Claude Hamel
Circonscription 9



Lise Lévesque
Circonscription 8



Michel Pineault
Circonscription 5



Alain Rioux
Circonscription 6



Mario Ross
Circonscription 3



Mylène Thibault
Circonscription 7



André Trahan
Circonscription 1



Lise Beaulieu
EHDAA



Karène Langlois
Ordre primaire



Pierre Pelletier
Ordre secondaire

Profil de la Commission scolaire des Phares

Présente sur un territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, la Commission scolaire des Phares couvre les municipalités régionales de comté (MRC) de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

Le territoire s'étend donc des municipalités de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de La Rédemption à Esprit-Saint. Parmi les municipalités desservies, on retrouve les deux principaux pôles urbains que sont Rimouski et Mont-Joli.

Du côté du parc immobilier, la Commission scolaire compte 44 immeubles, dont 23 écoles, 2 centres de formation professionnelle, 2 centres de formation générale des adultes ainsi qu'un centre administratif.

¹ <http://www.csphares.qc.ca/documents/pdf/reglements/REGLEMENT-39.pdf>

La clientèle 2015-2016

Notre commission scolaire offre des services à près de 10 000 élèves, du préscolaire au secondaire ainsi qu'en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Des services aux entreprises sont également disponibles.

Ordres d'enseignement	Nombre d'élèves
Préscolaire et primaire	4 943
Secondaire	3 145
Formation professionnelle	685
Formation générale des adultes (temps plein et partiel)	846



Le personnel

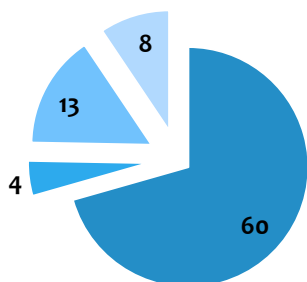
Avec un peu plus de 1 700 employés, la Commission scolaire forme une grande équipe qui œuvre quotidiennement à assurer des services aux élèves.

Par leurs actions, notamment l'enseignement, l'entretien des bâtiments, la mise à jour des systèmes informatiques, la sécurisation des immeubles ou encore l'accomplissement de tâches administratives, les membres de l'organisation veillent à l'instauration et au maintien des conditions favorables aux apprentissages des élèves.

Tous permettent à la Commission scolaire des Phares d'offrir un soutien et un accompagnement qui répondent avec acuité aux aspirations des élèves ainsi qu'à celles du milieu et contribuent, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de la région.

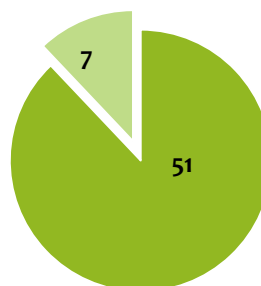
Les graphiques qui suivent démontrent, un peu plus en détail, la répartition des employés selon les différents secteurs.

Personnel professionnel



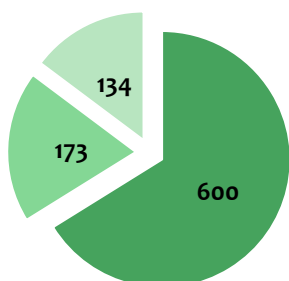
- Temps plein
- Temps partiel
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

Personnel cadre et hors-cadre



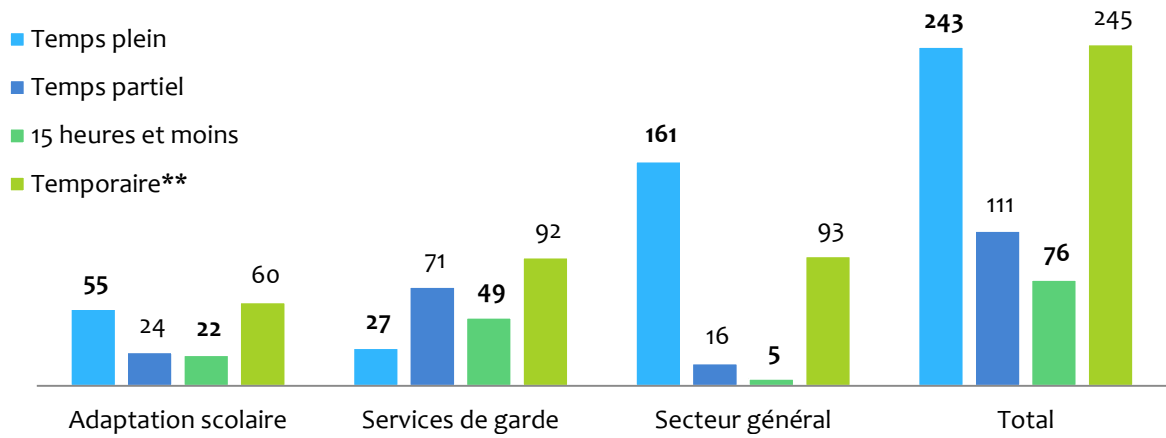
- Temps plein
- Temporaire

Personnel enseignant



- Temps plein
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

Secteur du soutien



**Prenez note que le remplacement d'un membre du personnel régulier peut générer plus d'une personne temporaire.



En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la Commission scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues à la Loi dans son rapport annuel.

Voici les données utilisées afin d'effectuer le suivi pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 :

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2015
Personnel d'encadrement	106 326,70	198,34	106 525,04	67
Personnel professionnel	129 512,00	56,25	129 568,25	95
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	1 048 592,40	2 453,98	1 051 046,39	1 035
Personnel de bureau, technicien et assimilé	523 352,79	1 012,38	524 365,17	614
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	119 765,60	1 080,58	120 846,17	95
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 927 549,49	4 801,52	1 932 351,02	1 906

	AVRIL 2015 À MARS 2016			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2014
Personnel d'encadrement	103 309,47	119,96	103 429,43	65
Personnel professionnel	105 290,14	134,05	105 424,19	92
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	1 001 535,82	2 046,28	1 003 582,10	1 002
Personnel de bureau, technicien et assimilé	529 647,96	515,58	530 163,54	634
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	100 755,88	585,67	101 341,55	80
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 840 539,27	3 401,54	1 843 940,80	1 873

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la cible fixée par le MÉES de 1 932 351,02 heures a été atteinte.

Planification stratégique de la Commission scolaire et Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Notre plan stratégique *Horizon 2020* a été adopté le 20 juin 2016. Ce dernier résulte d'une vaste entreprise de concertation qui a mobilisé des représentants des membres du personnel, des groupes d'élèves et des parents.

Au moment où les commissions scolaires du Québec sont confrontées à des choix difficiles inhérents à leur situation budgétaire, la Commission scolaire des Phares garde le cap sur la réussite des élèves, vise l'optimisation de ses pratiques et maintient une philosophie de gestion rigoureuse qui permet l'incarnation des valeurs qui l'animent.

Horizon 2020 se veut un guide, un phare, qui nous permet de mettre en place les conditions propices à la concrétisation de réponses aux nombreux défis qui se posent à nous. Il invite à l'adoption d'une posture assurant le maintien d'une vision globale de l'organisation. Enfin, il nous permet d'affirmer, notamment par nos valeurs fondamentales, qui nous sommes et ce à quoi nous aspirons.

De plus, c'est avec une immense fierté que nous avons, au cours de cette année, atteint toutes les cibles de notre convention de partenariat. Nous avons néanmoins poursuivi le travail amorcé en lien avec celle-ci.

Toutes les directions d'établissement travaillent avec leur équipe à l'atteinte des objectifs de leur convention de gestion en incluant ceux de la convention de partenariat.

Services éducatifs

Toutes les écoles de la Commission scolaire développent une offre de services éducatifs visant l'atteinte du plein potentiel de la clientèle qu'elles desservent. Conformément à la mission de l'école québécoise, ces services éducatifs s'actualisent afin « d'instruire, socialiser et qualifier » les jeunes qui leurs sont confiés. Les services d'éducation préscolaire de même que les services d'enseignement primaire et secondaire prennent forme à travers les projets éducatifs et les plans de réussite des écoles, mais aussi à travers une offre de projets particuliers, de services spécialisés ainsi qu'à travers des services d'enrichissement.

Programme d'éducation intermédiaire

Deux cent quinze jeunes de la première à la cinquième secondaire de notre territoire étaient inscrits dans ce programme. Depuis 2004, les écoles Saint-Jean et Paul-Hubert ont obtenu le statut de membre accrédité de la Société des établissements du baccalauréat international du Québec.

Dans le cadre d'activités d'engagement communautaire, ce programme est reconnu pour, particulièrement, sensibiliser les jeunes aux problèmes environnementaux ainsi qu'à l'internationalisme, tout en mettant l'emphase sur le développement d'une capacité de recherche et d'une méthodologie du travail.

Sport-études

L'année scolaire 2015-2016 aura marqué la dernière année du hockey de catégorie Bantam AA et Midget Espoir à l'école du Mistral. Cette reconnaissance Sport-études aura permis à 36 joueurs de bénéficier de cette conciliation entre les études et le sport. La Commission scolaire et l'école du Mistral emboîtent le pas, avec énormément d'enthousiasme, vers un nouveau partenariat avec la Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS) en 2016-2017.

Concentration artistique ou sportive

Huit cent soixante et onze jeunes ont profité d'un service offrant une structure scolaire qui favorise la pratique d'une discipline artistique ou sportive de manière assidue durant les heures scolaires. Nous retrouvons des groupes en harmonie et guitare ainsi que des regroupements d'élèves qui pratiquent diverses disciplines sportives ou artistiques.



Concentration en anglais

Quarante-quatre élèves du primaire profitent d'une adaptation de la grille des matières, tout en respectant les exigences du Régime pédagogique du MÉES, afin d'obtenir 5 ou 6 heures par semaine d'enseignement de l'anglais langue seconde.



Anglais enrichi

Un programme enrichi du MÉES, soit le *Enriched English as a Second Language* (EESL) a été offert à 189 élèves du secondaire.

Groupe d'exploration professionnelle

Des critères stricts d'admission du MÉES ne nous permettent d'offrir qu'un seul regroupement d'exploration professionnelle. Il est mis en place offert à l'école Paul-Hubert et est disponible pour des élèves de tout le territoire.

En ciblant des élèves à risque de décrochage et ayant un intérêt pour la formation professionnelle, la Commission scolaire a permis à 18 jeunes de compléter les programmes de formation du MÉES en français, mathématique et anglais de 3^e secondaire tout en explorant la formation professionnelle. D'autres programmes ministériels tels que Projet personnel d'orientation, Exploration de la formation professionnelle et Sensibilisation à l'entrepreneuriat sont également offerts.

Scolarisation à domicile

Selon la procédure de recension des élèves scolarisés à la maison du MÉES, au moment de la confection de ce rapport, 26 enfants étaient scolarisés à domicile en vertu de l'article 15, alinéa 4 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Mesures de francisation

Les mesures de francisation s'adressent à l'élève qui est inscrit à l'enseignement en français pour la première fois et dont la connaissance de la langue française ne lui permet pas de suivre normalement les cours dans sa classe. Lors de l'année scolaire 2015-2016, 7 élèves ont bénéficié des services d'un enseignement individualisé afin de développer leurs compétences en français.



Services aux EHDAA

La Commission scolaire et ses écoles dispensent aux élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) divers services de soutien et de mesures d'appui. En 2015-2016, 4,9 % des élèves de la Commission scolaire des Phares, soit 395 élèves, étaient reconnus comme EHDAA. Notons que, de ce nombre, 221 élèves, soit 56 % étaient intégrés en classe ordinaire et bénéficiaient de soutien et de mesures d'appui, tandis que les autres profitaient de services adaptés en classe spécialisée.

Augmentation de la diplomation et de la qualification et amélioration de la persévérance

Il nous est impossible, au moment d'écrire ces lignes, de confirmer ces données sur une période de sept ans puisque les données statistiques du MÉES ne sont toujours pas disponibles. Le tableau suivant présente donc ces données.

Tableau 1 – Diplomation et qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans

	2013	2014	2015
Commission scolaire des Phares	75,1 %	80,8 %	N. D.
Québec	75,8 %	77,7 %	N. D.

Tableau 2 – Taux annuels de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves sortants, inscrits en FGJ

	2013	2014	2015
Commission scolaire des Phares	12,3 %	16,1 %	N. D.
Québec	16,2 %	15,3 %	N. D.



Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2015-2016...



Les élèves de l'école de l'Écho-des-Montagnes-Lavoie remportent le prix régional du défi des Cubes énergie de Pierre Lavoie

Les 119 élèves gagnants sont allés à Montréal voir différents spectacles, dormir au stade olympique et passer une journée à La Ronde les 18 et 19 juin dernier : une grande fête les attendait! Le dévoilement du prix a eu lieu au gymnase de l'école de l'Écho-des-Montagnes, à Saint-Fabien.



Lylene Morissette et Caroline Jacques, les deux instigatrices du projet «Jeunes ambassadeurs du St-Laurent».

L'école du Grand-Pavois remporte un prix national

Le projet «Jeunes ambassadeurs du St-Laurent», initié par la chercheuse Lylene Morissette et l'artiste Caroline Jacques, toutes deux de la région, a reçu le prix Essor «Développement durable BMO Groupe financier».

D'octobre à juin, les élèves de l'école du Grand-Pavois ont exploré les profondeurs et les mystères du fleuve Saint-Laurent. Ils ont utilisé leurs nouvelles connaissances pour réaliser des œuvres d'art, chacune empruntant des techniques et des matériaux différents.

Source : L'Avantage, Adeline Mantyk

L'école du Mistral se joint à la Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS)

La Ligue de hockey préparatoire scolaire est une ligue de hockey scolaire administrée par les écoles participantes. La ligue a été mise en place afin d'offrir une solution de rechange aux étudiants pratiquant le hockey. Elle se caractérise par l'accent mis sur la réussite scolaire des athlètes, l'absence de territoires géographiques déterminés, un encadrement professionnel et un calendrier de saison plus court.

La LHPS connaît une forte expansion : elle comptait 56 équipes en 2015-2016 et passera à 102 équipes en 2016-2017.



Le Sélect atteint la finale de la Ligue de football juvénile de l'Est-du-Québec

Le Sélect a connu une saison de rêve, étant invaincu en saison régulière et en séries.

Son premier revers est survenu à un bien mauvais moment, soit lors de la finale de la Ligue de football juvénile de l'Est-du-Québec contre les Gladiateurs de Matane.

**Deux étudiantes du Centre de formation de Rimouski-Neigette se distinguent au concours provincial
Le Mot d'Or du français des affaires 2016**



Le 19 mars dernier, deux étudiantes au programme de Secrétariat du Centre de formation de Rimouski-Neigette, ont remporté des prix au concours provincial *Le Mot d'Or du français des affaires 2016*. Madame Geneviève Larrivée a gagné le premier prix, soit un séjour de formation d'une semaine à Paris et un exemplaire de l'ouvrage de référence *Le français au bureau*.



Pour sa part, madame Véronique Banville a obtenu le deuxième prix, soit une bourse de 300 \$, un exemplaire de l'ouvrage *Le français au bureau* ainsi que deux billets d'entrée aux Jardins de Métis.

Ce concours est ouvert aux élèves de la formation professionnelle pour les programmes de Secrétariat et de Comptabilité, ainsi qu'au collégial pour les programmes de Techniques de bureautique et de Techniques de comptabilité et de gestion.

La Formation continue et Service aux entreprises contribue au développement de la région!



Via le programme Assistance aux personnes en résidence pour aînés (AP-RPA), en collaboration avec Formarez, plus d'une centaine de personnes ont été formées contribuant ainsi au rehaussement des compétences de la main d'oeuvre d'un important secteur d'activité en santé.



Plus de 72 personnes se sont inscrites au programme Lancement d'une entreprise, un nombre record pour ce programme!



Afin de combler des besoins de main d'oeuvre dans différents secteurs, plusieurs formations ont été offertes, entre autres Conduite de camion-porteur (classe 3) et Apprenti soudeur!

Ressources financières

La Commission scolaire a terminé l'année 2015-2016 avec un excédent d'exercice de 829 659 \$ sur des revenus totalisant 113 092 442 \$. Au terme de la même année, le déficit cumulé se situe à 452 370 \$.

En cours d'année, la Commission scolaire a transigé avec différents fournisseurs pour l'acquisition de biens et services. Voici les montants d'envergure générés par les principales activités d'acquisitions :

- L'entretien et les investissements reliés aux biens meubles et immeubles (11 926 016 \$)
- L'achat de matériel et d'équipements en informatique (807 960 \$)
- Le transport quotidien des élèves (8 249 920 \$)
- Les coûts de consommation d'énergie (2 609 434 \$)
- Les services de traiteurs offerts par certains services de garde (2 028 095 \$)

Le tableau présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus générés par la Commission scolaire pour l'année 2015-2016.

État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016

REVENUS

Taxe scolaire	18 001 300
Subvention de fonctionnement	84 767 613
Autres subventions et contributions	99 264
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	740 692
Ventes de biens et services	7 771 170
Revenus divers	1 594 274
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	118 129

113 092 442 \$

DÉPENSES

Enseignement et formation	53 315 987
Soutien à l'enseignement et à la formation	24 606 800
Services d'appoint	14 471 235
Activités administratives	4 496 691
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 061 933
Activités connexes	2 963 575
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	346 652

112 262 783 \$

EXCÉDENT DE L'EXERCICE 829 659 \$

Ressources informationnelles

Les SRI constituent une pierre d'assise pour instaurer le virage numérique dans les établissements et les services et doivent voir aux aspects d'infrastructures et d'équipements, de ressources numériques, didactiques et littéraires, de communication et de formation et d'accompagnement pour le personnel et les élèves.



Au cours de 2015-2016, les Services des ressources informationnelles (SRI) en étaient à une deuxième année seulement de mise en œuvre de ses services. La première année aura permis :

- de définir le service;
- d'instaurer une organisation fonctionnelle;
- d'analyser et de faire état de plusieurs besoins en informatique, en communication et en gestion documentaire;
- et de convenir d'orientations, d'objectifs et de moyens à prioriser dans un plan directeur;

les SRI ont maintenant entrepris les différents changements qui s'opéreront au cours des prochaines années.

Infrastructures et équipements

En 2015-2016, la Commission scolaire des Phares :

- a investi 75 000 \$ pour poursuivre le changement de son réseau de bornes sans fil afin de rendre ses établissements encore plus accessibles. Ainsi, les établissements des Hauts-Plateaux, des Alizés, Norjoli, Saint-Jean, Langevin, des Merisiers, Boijoli, de Sainte-Luce, de l'Écho-des-Montagnes, de Mont-St-Louis, de l'Aquarelle, du Grand-Pavois, du Portage, des Sources, Élisabeth-Turgeon, de la Rose-des-Vents, Centre de formation de Rimouski-Neigette, Garage de mécanique agricole, Ferme-école et le centre administratif sont maintenant dotés d'équipements performants;
- a renouvelé les équipements informatiques dédiés à la pédagogie pour 270 000 \$ et ceux dédiés au personnel administratif pour 51 000 \$;
- a fait l'installation de 75 projecteurs numériques (PNI) et a fourni aux enseignants 85 ordinateurs portables acquis dans le cadre de la mesure *École branchée 2.0*;
- a mis à jour certains équipements réseautiques arrivés en fin de vie pour un montant de 50 000 \$, et ce afin de supporter le nouvel anneau Inforoute Bas-St-Laurent et les nouvelles bornes sans fil;
- a encouragé l'instauration de façons de faire permettant le développement de pratiques intégrant les technologies mobiles en fournissant des tablettes numériques à plusieurs classes suite à un appel de projets. De plus, des tablettes numériques ont été fournies à tous les orthopédagogues enseignants afin de développer des pratiques intégrant l'utilisation d'applications favorisant les apprentissages des élèves HDAA.

Ressources numériques, didactiques et littéraires

Par le biais de la mesure *École branchée 2.0*, une multitude de ressources numériques a été mise à la disposition du personnel et des élèves de notre Commission scolaire dans le but afin d'enrichir leur expérience d'enseignement et d'apprentissage. Parmi celles-ci, notons Netmaths®, Eureka®, Curio.ca® et Universalis Junior®. Ce sont des investissements totalisant 70 000 \$.

Le plan d'action en lecture a généré des investissements de plus de 140 000 \$ dans les bibliothèques scolaires de nos établissements en 2015-2016. Cela aura également permis de bonifier l'offre des trousse littéraires que nos bibliothèques scolaires développent pour les différentes classes de la Commission scolaire. Soulignons que les trousse littéraires encouragent les enseignants à exploiter la littérature dans leur classe et prennent la forme de boîtes dans lesquelles on retrouve des thématiques et activités pédagogiques, ainsi que des documents, livres, albums, liens Web et autres. La collection compte maintenant plus de 90 trousse.



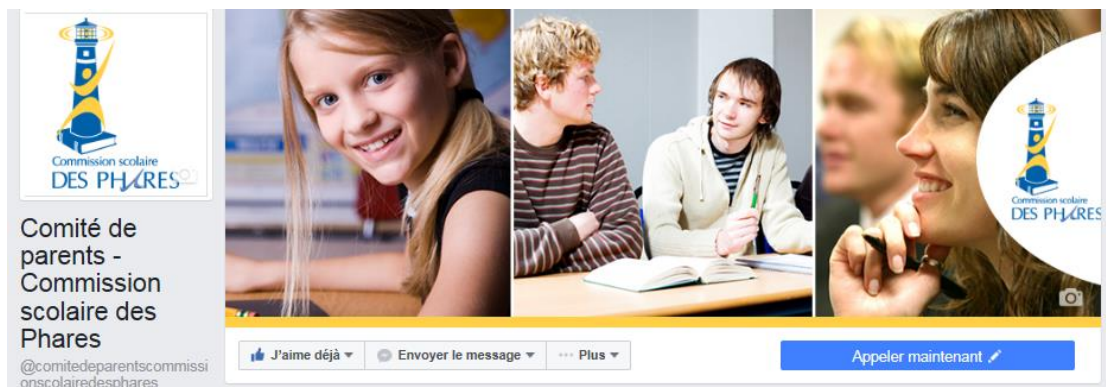
Formation et accompagnement

Les Services des ressources informationnelles ont également offert différentes formations ou accompagné le personnel de la Commission scolaire des Phares dans différentes thématiques informationnelles. Parmi celles-ci, nommons :

- l'utilisation et la recherche maximisée en bibliothèque scolaire;
- l'utilisation des tableaux numériques en salle de classe;
- l'utilisation de la tablette numérique auprès des élèves;
- le développement d'un groupe d'enseignants experts en TIC dans chacun des établissements;
- la formation à distance et l'école en réseau;
- l'optimisation de quelques applications et logiciels utilisés par le personnel administratif.

Communication aux parents

La qualité des communications avec les parents étant au cœur de nos préoccupations, une forte proportion d'établissements de la Commission scolaire ont pu participer au projet des pages Facebook qui visait à favoriser l'arrimage école – famille. Par ce moyen convivial de communication, plus de 27 nouvelles pages ont été créées et ajoutées à celle de la Commission scolaire. Des centres, écoles, services et comités peuvent maintenant entretenir le lien école – famille – communauté en informant, partageant et valorisant les activités du milieu grâce à cette opération.



Par ailleurs, un guide éditorial et une n tiquette ont  t  d velopp s pour soutenir l'utilisation de ces pages.

Finalement, les SRI ont permis l'implantation de l'inscription en ligne dans tous les  tablissements de la Commission scolaire. En fait, plus de 73 % des parents ont pu  tre rejoints par courriel et ont r alis  l'inscription en ligne, diminuant de fa on importante les manipulations effectu es au cours de cette op ration tout en am liorant l'efficacit  de nos m thodes. L'utilisation du courriel des parents et l'acc s   une plateforme Web permettent une plus grande souplesse dans l'utilisation qu'en font les parents, mais  galement pour les membres du personnel qui doivent g rer une multitude d'informations lors de la p riode des inscriptions   l' cole.

Ressources mat rielles

  la Commission scolaire des Phares, les Services des ressources mat rielles regroupent deux secteurs d'activit s :

- Transport scolaire;
- Immeubles et  quipements.

Transport scolaire

- Environ 5 800  l ves transport s.
- Plus ou moins 10 000 km parcourus quotidiennement par 131 v hicules dont 121 autobus r guliers, 3 autobus adapt s et 7 v hicules de type familial.
- Seconde ann e d'application, sur les cinq pr vues, des contrats de transport scolaire avec tous les transporteurs. Ces contrats viendront    ch ance le 30 juin 2019.
- Le budget du transport scolaire en 2015-2016 s' levait   8,3 M\$.
- Conform ment   une d cision du conseil des commissaires, l'organisation du transport scolaire du midi est revenue aux r gles d'admissibilit  utilis es avant 2014-2015, mais assortie d'une augmentation tarifaire pour permettre l'autofinancement du syst me. Ainsi, le co t annuel a  t  fix    285 \$ par  l ve pour 2015-2016.   la fin de l'ann e, un l ger surplus a  t  g n r  avec ces nouveaux tarifs. Au printemps 2016, le conseil des commissaires a donc d cr t  une r duction de 5 \$ par  l ve sur le co t annuel, le fixant ainsi   280 \$ pour 2016-2017.



Immeubles et  quipements

Le parc immobilier des commissions scolaires du Qu bec profite depuis quelques ann es d j  d'une attention soutenue de la part du M ES. La mesure d'aide financi re *Maintien des b timents* permet la r alisation de travaux de r fection et de mise   niveau de grands syst mes qui ont atteint leur limite de vie utile. La Commission scolaire des Phares a une fois de plus su profiter de cette mesure d'aide pour ses propres immeubles. Au total, cette aide financi re a rendu possible la r alisation de 12 projets majeurs pour une somme globale de pr s de **4,2 millions de dollars** :

- Réfection d'une partie de la toiture de l'école Boijoli de Saint-Narcisse pour 140 000 \$;
- Réfection d'une partie des toitures de l'aile B de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 350 000 \$;
- Réfection de la toiture de l'école des Cheminots–de Saint-Rémi de Price pour 250 000 \$;
- Réfection de la fenestration du Centre de formation des adultes de Mont-Joli–Mitis pour 520 000 \$;
- Réfection de la fenestration de l'école Lévesque de Saint-Donat pour 390 000 \$;
- Réfection de la fenestration de l'Aile H de l'école de la Rose-des-Vents de Rimouski (Pointe-au-Père) pour 100 000 \$;
- Réfection des fenêtres et des systèmes de chauffage de l'aile C à l'école du Mistral de Mont-Joli pour 770 000 \$;
- Réfection du parement de briques de la façade ouest de l'école de Mont-Saint-Louis à Rimouski (Bic) pour 130 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires de l'école du Grand-Pavois–de Sainte-Agnès de Rimouski pour 320 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux phase 2 de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 360 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux de l'aile C de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 540 000 \$;
- Réfection complète de la chaufferie du pavillon Jean-Lévesque de l'école Norjoli de Mont-Joli, pour 360 000 \$;



En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ 500 000 \$ a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la Commission scolaire. Les principaux projets réalisés sont :

- Travaux correctifs lié à la présence de radon (voir plus loin) pour 175 000 \$;
- Travaux de pavage des terrains à différents endroits pour environ 60 000 \$;
- Modernisation d'entrées d'eau potable dans plusieurs écoles pour environ 20 000 \$;
- Réfection de l'entrée d'eau à l'école des Cheminots–de Saint-Rémi pour environ 10 000 \$.

Une somme d'environ 100 000 \$ a également été investie dans la transformation de certains immeubles. Ceci a mené à la réalisation de quelques projets dont l'aménagement d'une classe additionnelle pour faire face à la hausse de l'effectif scolaire à l'école du Grand-Pavois–de Sainte-Agnès pour près de 60 000 \$. La participation financière de la Commission scolaire dans quatre projets d'embellissement de cours d'école est aussi à souligner (voir plus loin).

La Commission scolaire des Phares a poursuivi ses actions visant à réduire et, si possible, à éliminer la présence de radon à l'intérieur des écoles qui avaient été identifiées suite à la vaste caractérisation réalisée en 2013-2014. En

2015-2016, divers travaux ont eu lieu dans sept écoles qui ont pris la forme de travaux de colmatage de fissures et l'installation de systèmes de ventilation et de captation :

- École Lévesque de Saint-Donat
- École de la Colombe d'Esprit-Saint
- École Lavoie de Saint-Eugène-de-Ladrière
- École des Beaux-Séjours–D'Amours de Rimouski
- École des Hauts-Plateaux–Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel
- Centre de formation des adultes de Mont-Joli–Mitis
- Ferme-école de Saint-Joseph-de-Lepage

De nouveaux dosimètres ont été installés et les nouvelles mesures qui en résulteront seront connues à l'automne 2016 confirmant que le problème a bel et bien été corrigé à chaque endroit. Les immeubles de la Commission scolaire seront donc bientôt tous réputés sécuritaires quant à la teneur en radon dans l'air ambiant.

Quatre projets d'embellissement de cours d'école ont été réalisés cette année dans notre commission scolaire pour un investissement global de 155 000 \$. Ces projets ont pu se concrétiser grâce à une aide financière du MÉES d'un peu plus de 48 000 \$, aux levées de fonds organisées avec l'aide des parents par les écoles et avec l'aide du budget d'immobilisation de la Commission scolaire.

En 2015-2016, la firme Gesfor, Poirier, Pinchin a complété son mandat amorcé l'an dernier pour inventorier tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans l'ensemble des écoles et centres. Toutes les observations de la firme ont été consignées dans un registre.

Les Services des ressources matérielles ont maintenant à leur disposition un inventaire complet et détaillé, de même que la localisation de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour l'ensemble du parc immobilier. Cet outil a été utilisé notamment lors de la préparation des différents travaux de construction réalisés cette année. Il s'agit donc d'un outil très utile en matière de prévention et de conservation d'un environnement sain pour les élèves et le personnel, mais également pour tous les ouvriers de la construction qui réalisent nos projets.

Finalement, en matière de transactions immobilières, la Commission scolaire a débuté cette année les démarches pour se départir de l'immeuble qui logeait, jusqu'en 2012, l'école Euclide-Fournier de Saint-Charles-Garnier. Le dossier est complexe, car les titres de propriété doivent être régularisés. On prévoit la publication d'un appel d'offres public pour mettre l'immeuble en vente durant l'hiver 2017.

De même, une partie du terrain de l'école de la Rose-des-Vents de Rimouski (Pointe-au-Père) a fait l'objet d'ententes dans le but de la vendre en trois parcelles à autant de propriétaires voisins de l'école. Les ventes devraient se concrétiser à l'hiver 2017.

Dans le cadre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, nous vous présentons dans le tableau suivant la reddition de compte des contrats de service supérieurs à 25 000 \$ conclus par la Commission scolaire.

FOURNISSEURS	ENTREPRISE ²	PERSONNE PHYSIQUE ³	TYPE DE MANDAT	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT AVANT TAXES
Morneau Shepell Ltée	X		Fourniture d'un programme d'aide aux employés	1	35 000,00 \$
Maintenance Euréka Ltée	X		Services d'entretien ménager Contrat de 3 ans	2	284 525,00 \$
Maintenance Euréka Ltée	X		Services d'entretien ménager Contrat de 1 an Piscine du Paul-Hubert	1	76 670,00 \$
Services Plus inc. – Centre d'affaires de Rimouski	X		Services de gestion des absences et des suppléances du personnel enseignant et du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire	1	50 000,00 \$
Buffet de Marque	X		Services de traiteur pour service de garde (contrat de 2 ½ ans)	1	339 390,00 \$
Assurances générales – AON Parizeau inc.	X		Assurances générales pour la C.S.	1	37 284,00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	X		Mandat en accompagnement à la réorganisation	1	96 000,00 \$
Dave Pigeon - Entretien ménager	X		Services d'entretien ménager Contrat de 3 ans	2	245 532,00 \$
Service DED – Entretien ménager	X		Services d'entretien ménager Contrat de 3 ans	1	266 371,00 \$
Les Aménagements Lamontagne	X		Services d'entretien de terrains Contrat de 3 ans	1	29 700,00 \$
Le Ludovik traiteur	X		Services de traiteur pour service de garde Contrat de 2 ans	1	78 000,00 \$
Service Agro Mécanique inc. (SAM)	X		Location d'un hacheur / mélangeur Rovibec Contrat de 5 ans	1	37 500,00 \$
Voyage A+	X		Achat d'un voyage Groupe du Paul-Hubert	2	62 695,00 \$
Stantec Experts Conseils Ltée	X		Réfection systèmes d'intercom	1	39 350,00 \$

² Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

³ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

Rapport sur l'intimidation et la violence

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissements se doivent de transmettre à la direction générale de la Commission scolaire, au regard de chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence dont elles sont saisies, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui leur a été donné.

En 2015-2016, la Direction générale a été informée de quelques événements. Afin d'éviter une identification des élèves impliqués, les statistiques des écoles où cinq événements ou moins d'intimidation ou de violence ont été dénombrés ne sont pas décortiquées. Seul le nombre d'événements est présenté compte tenu des indications de fréquence qui ne sont pas significatives.

Établissements	1	2	3	4	5
Norjoli (273 élèves)	X				
Des Beaux-Séjours (373 élèves)			X		
de l'Aquarelle (341 élèves)		X			

Dans le cas où plus de cinq événements sont recensés, ceux-ci sont ventilés selon la fréquence de chaque type d'acte relevé. Les événements sont catégorisés selon qu'ils relèvent de l'intimidation, de la violence ou encore d'une conjugaison des deux. L'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique* définit le terme intimidation de la manière suivante :

tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Le même article définit le terme violence comme étant :

toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. Gouvernement du Québec, à jour le 1^{er} novembre 2016.

École	Nombre d'événements	Intimidation	Violence	Intimidation et violence
Paul-Hubert (1461 élèves)	26	3	22	1

La Commission scolaire des Phares a à cœur d'assurer un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire à ses élèves. Tel que mentionné précédemment, le travail se poursuit à l'égard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et divers outils sont mis à la disposition du personnel qui bénéficie également de formation en ce sens.

Gestion des plaintes

En 2015-2016, le Secrétariat général a reçu et traité 10 plaintes formelles en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

Afin de préserver la confidentialité des dossiers, le tableau synthèse suivant est présenté.

Dépôt / Règlement de la plainte	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Octobre 2015 / Octobre 2015	Retrait pour une période indéterminée afin de revoir les services éducatifs appropriés à offrir	Primaire	Processus de règlement à l'amiable. Rencontre avec les parents, la direction et la direction adjointe des Services éducatifs
Octobre 2015 / Novembre 2015	Demande pour obtenir le service de transport scolaire pour des motifs humanitaires	Formation des adultes	générale Plainte non fondée. Maintien de la décision. Respect de la <i>Politique sur l'admissibilité au transport scolaire</i>
Janvier 2016 / Février 2016	Suspension et nature des services pédagogiques offerts. Référence en classe spécialisée	Primaire	Règlement à l'amiable
Octobre 2016 / Février 2016 / Février 2016	Interventions de la responsable du service de garde	Primaire	Rencontre du personnel concerné. Intervention satisfaisante
Mars 2016 / Mars 2016	Gestes d'intimidation et de taxage dans l'autobus par un élève	Primaire	Dossier référé à la direction de l'établissement. Intervention par la direction. Règlement à l'amiable
Avril 2016 / Avril 2016	Traitement injuste - Conflit avec des élèves – Mise en place tardive de mesures d'appui	Secondaire	Règlement à l'amiable
Avril 2016 / Mai 2016	Application des mesures d'appui en lien avec les règles de sanction	Secondaire	Information fournie à la satisfaction du parent
Mai 2016 / Mai 2016	Insatisfaction concernant les interventions et le suivi relativement à de l'intimidation ou un conflit	Secondaire	Dossier référé à la direction de l'établissement. Retrait de la plainte. Parent satisfait de l'intervention
Juin 2016 / Juillet 2016	Refus de son admission	Formation des adultes	générale Règlement à l'amiable
Juin 2016 / Juillet 2016	Insatisfaction concernant les interventions du chauffeur d'autobus et de la direction	Primaire	Règlement à l'amiable

La possibilité de faire appel à la protectrice de l'élève a été offerte aux plaignants. Dans certaines situations, les recommandations émises ou les actions demandées ont permis de rectifier la situation et d'améliorer les services.

Rapport de la protectrice de l'élève

Introduction

Ce rapport annuel de la protectrice de l'élève est déposé au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 7.6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes par les élèves ou leurs parents*.

Ce rapport fait état, d'une part, du rôle et des différentes fonctions attribuées à la protectrice de l'élève et, d'autre part, du nombre, de la nature et du traitement des plaintes reçues par celle-ci.

Rôle du protecteur de l'élève

La fonction de protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière ainsi que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes par les élèves ou leurs parents* établie par la Commission scolaire, adopté en vertu de la Loi, ont instauré un régime de traitement des plaintes dont la protectrice de l'élève est l'ultime intervenante avant que le conseil des commissaires ne soit saisi d'un dossier.

Le protecteur de l'élève, nommé par le conseil des commissaires, est un tiers facilitateur, neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et de traiter des plaintes provenant de parents d'élèves qui sont insatisfaits d'une décision ou d'une orientation prise par un membre du personnel de la Commission scolaire.

Le protecteur de l'élève relève du conseil des commissaires; il n'agit pas à titre d'avocat ou de représentant d'un parent, d'un élève ou de la commission scolaire. Il ne donne pas d'avis juridiques. Ses principales fonctions sont :

- Informer les plaignants de leurs droits et des recours possibles dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes par les élèves ou leurs parents*;
- Conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard d'une insatisfaction soulevée ou agir en tant que médiateur;
- Lorsque les étapes préliminaires prévues à la procédure d'examen des plaintes n'ont pas été franchies, rediriger les plaintes vers les instances appropriées;
- Traiter des plaintes suite à l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants par la commission scolaire;
- À la suite d'une enquête, donner au conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé d'une plainte dans les 30 jours de la réception de celle-ci et, le cas échéant, lui proposer des correctifs. Il incombe à la commission scolaire, à sa discrétion, de suivre ou d'ignorer les recommandations dans n'importe quel cas donné.

En somme, le protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel, mais plutôt un pouvoir de recommandation.



Distinctions ou définitions

Avant de présenter le tableau des plaintes reçues au titre de cet exercice, il serait opportun de relever quelques distinctions ou définitions afin de bien saisir la portée de l'intervention de la protectrice de l'élève.

Consultation :

Certains plaignants consultent la protectrice de l'élève avant de porter plainte officiellement auprès de la Commission scolaire. Les plaignants profitent de cette occasion pour faire état d'une situation ou d'un différend avec la commission scolaire ou un membre de son personnel. Parfois, la protectrice de l'élève les informe de la procédure à suivre, oriente les plaignants qui n'ont pas épuisé tous les recours mis à leur disposition vers les autorités compétentes, lorsque ceux-ci désirent porter plainte.

Redirection d'appel :

Bien souvent, les plaignants communiquent directement avec la protectrice de l'élève, ne sachant pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'unité administrative concernée ou à la responsable de l'examen des plaintes. Dans de tels cas, ils sont redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Plainte fondée :

Une plainte est considérée fondée lorsque l'enquête de la protectrice de l'élève révèle qu'une erreur ou une injustice a été commise ou que l'élève a subi un préjudice.

Une vue d'ensemble des plaintes

Au cours de cet exercice, huit demandes ont été adressées à la protectrice de l'élève; de ce nombre, sept ont été redirigées.

Une plainte adressée directement à l'attention de la protectrice de l'élève a été qualifiée de non recevable.

Si les recours disponibles n'ont pas été épuisés ou si l'objet de la plainte ne relève pas de la compétence de la protectrice de l'élève, la plainte est qualifiée de non recevable et le plaignant est invité à s'adresser à l'autorité compétente.

Le tableau qui suit indique la nature et le nombre d'appels reçus.

Date	Nature	Établissement / école
24 août 2015	Révision de décision	Adulte
18 septembre 2015	Transfert et choix d'école	École primaire
14 octobre 2015	Intimidation	École primaire
20 octobre 2015	Transport	École primaire
15 mars 2016	Intimidation dans l'autobus	École primaire
17 mars 2016	Sécurité et services éducatifs aux élèves à risques	École secondaire
21 mars 2016	Évaluation de l'enfant	École primaire
6 avril 2016	Suspension des services d'un orthopédagogue	École primaire

Quelques observations

Je n'ai été informée d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Les demandes qui m'ont été adressées et qui comportaient des allégations de cette nature ont été traitées avec succès à l'interne.

Conclusion

Au cours de ces trois années d'exercice à titre de protectrice de l'élève, j'ai été en contact avec quelques intervenants de divers services. Au cours de la dernière année, j'ai rencontré les parents du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans le cadre de ma fonction. Leur accueil a toujours été cordial et ouvert à l'égard de mes démarches. Je tiens à remercier le Secrétariat général d'avoir facilité mes rencontres.

Je tiens également à souligner le professionnalisme et l'efficacité du mécanisme interne de traitement des plaintes de la Commission scolaire. Ceux qui y participent contribuent manifestement à réduire le nombre de plaintes qui doivent être traitées par la protectrice de l'élève.

Je remercie aussi M. Maurice Vinet qui agit comme protecteur de l'élève substitut.

Adrienne N'GUE
Protectrice de l'élève
30 juin 2016

Ce document est une réalisation de la Direction générale de la Commission scolaire des Phares. Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares et de banques d'images libres de droits (Pixabay⁴, Commons.wikimedia⁵, Wikipedia⁶).

Coordination :

Madeleine Dugas, directrice générale

Secrétaire à la rédaction :

Josée Fournier, secrétaire de gestion
Direction générale

Révision linguistique :

Jean-François Parent, directeur général adjoint
Marjorie Fortin, secrétaire de gestion
Services éducatifs

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.



Commission scolaire des Phares

435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4
Téléphone : 418 723-5927
Télécopieur : 418 724-3350
Site Internet : www.csphares.qc.ca

⁴ <https://pixabay.com>

⁵ <https://commons.wikimedia.org>

⁶ <https://en.wikipedia.org>